

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 17-DCM-DGS-037

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SEPT MARS à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AX 0143 SISE CHEMIN DE LA CARRAIRE, SUITE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON

POUVOIRS : Josiane SICCARDI à Jean-Michel PEYRATOUT
Paul MOUROT à Hervé STASSINOS
Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI
Gaëlle REBEC à Magali VINCENT
Nicole VACCA à Frédéric FIORE

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Suite à la réception en date du 01/12/2016 d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) portant sur la vente d'un bien sis 24A, chemin de la Carraire, cadastré AX 0143, d'une superficie de 439 m², supportant une construction inachevée d'environ 100 m², moyennant le prix de 213 000,00 €, la Commune du Pradet a fait connaître sa décision de préempter le bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner (DIA), après confirmation du prix par France Domaine, par un courrier en date du 16/01/2017.

Les personnes à l'origine de la DIA n'ont exprimé aucune opposition à cette décision.

Cette acquisition foncière est nécessaire dans le cadre du projet d'aménagement d'entrée de ville Est du Pradet et plus particulièrement pour la réalisation du projet de giratoire sur la RD 559, à l'intersection avec le chemin de la Carraire et le chemin de la Foux.

L'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur cette Déclaration d'Intention d'Aliéner représentait une opportunité à saisir pour la maîtrise foncière d'une des parcelles impactées par la réalisation du futur giratoire.

Le montant de la transaction est fixé à **213 000,00€**.

Un plan de localisation de la **parcelle AX 0143** est annexé à la présente.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le bien-fondé de cette acquisition foncière aux conditions ci-dessus exposées,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition

ANNEXE

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AX 0143 SISE CHEMIN DE LA
CARRAIRE, SUITE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN



L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

